

Délégation de service public - Chauffage urbain de Planoise - Rapport sur l'exercice 2004

M. l'Adjoint ALAUZET, Rapporteur : Le service public du chauffage urbain comprend la production et la fourniture de chaleur. Les procédés utilisés sont : la récupération de vapeur sur l'usine d'incinération, la cogénération gaz et la consommation de charbon et fuel lourd.

L'ensemble du quartier de Planoise est ainsi chauffé, mais également l'hôpital et la zone d'activités proche.

La Société SECIP, Société d'Exploitation de Chauffage et d'Incinération de Planoise, filiale d'ELYO (Groupe Lyonnaise des Eaux - Dumez) est titulaire du contrat de délégation de service public.

Ce contrat, signé en 1967, expirant le 31 août 2006, est une convention d'affermage par laquelle le fermier est chargé, à ses risques et périls :

- de l'exploitation du service,
- de l'entretien des installations mises à sa disposition par la Ville.

A - Analyse de l'activité du service délégué

Le contrôle d'affermage est assuré par le Cabinet BETURE qui remet chaque année un rapport technico-économique. Pour la saison 2004, on retiendra :

Généralités

L'usine d'incinération des ordures ménagères, fournissant la vapeur à la chaufferie, a vu la mise en service industrielle, courant 2003, du four n° 4 : cela a permis d'incinérer 54 484 tonnes d'ordures (+ 23,9 % sur 2003).

La durée de la saison de chauffe a été de 250 jours, en hausse de 5 % par rapport à 2003.

La rigueur climatique, caractérisée par le nombre de Degré Jours Unifiés (DJU) est en hausse de 6,4 % (2 730 DJU en 2004 contre 2 566 en 2003).

La consommation totale d'énergie enregistrée en 2004 atteint 155 081 MWh, en hausse de 7,6 % par rapport à 2003.

1) Résultats par type de consommateurs

1 - Logements

La consommation de chauffage en 2004 s'est élevée à 72 123 MWh (+ 7,5 %).

Cette hausse est principalement due à la plus forte rigueur saisonnière. La consommation unitaire au logement de 3,18 kWh / log / DJU reste relativement stable et très proche de la moyenne des 15 dernières années (3,23 kWh).

La consommation d'eau chaude sanitaire a également augmenté puisqu'elle s'est établie à 264 521 m³ contre 252 339 m³ en 2003 (+ 4,8 %). Le ratio de consommation au logement, soit 31,59 m³ (en augmentation de 4,7 % sur les 30,18 m³ de 2003) est encore inférieur de 2 m³ à celui constaté par le Cabinet BETURE sur les réseaux qu'il contrôle.

Le prix moyen facturé par logement ressort à 653,92 € en hausse de 5,6 % par rapport à 2003. Les tarifs moyens du MWh étant restés relativement stables (+ 0,7 % pour le chauffage et + 1,2 % pour l'eau chaude sanitaire), la hausse provient d'une consommation plus importante en raison de la rigueur saisonnière.

2 - Locaux autres que logements

La consommation (ECS + chauffage) en MWh est en hausse de 9,9 %. La rigueur hivernale explique en partie cette augmentation, mais il faut rappeler que les équipements produisent eux-mêmes leur ECS à partir de l'échangeur primaire et qu'en conséquence, une partie des consommations est indépendante des DJU.

Les prix moyens facturés varient de façon identique à ceux ci-dessus, sauf pour les gros consommateurs pour lesquels les coûts baissent de 6,3 % (en application de clause contractuelle).

II) Les énergies consommées

a) Consommations

On enregistre :

- une hausse du volume de traitement des ordures ménagères et une augmentation du ratio de récupération thermique à 1,128 MWh de chaleur / tonne d'ordure incinérée. En conséquence, la récupération thermique atteint 61 462 MWh en augmentation de 25,9 % par rapport à 2003,

- la consommation du charbon, énergie la moins chère sur le site, est en baisse de 4,6 % (4 604 t en 2004 - 4 827 t en 2003), et celle du fuel lourd en hausse de 5,8 % (4 098 t en 2004 - 3 872 t en 2003),

- la consommation de gaz naturel, énergie utilisée principalement en mi-saison a augmenté de 45 % (8 871 MWh contre 6 120 MWh en 2003) en raison de l'allongement de la durée de la saison.

Globalement, la consommation de combustibles en chaufferie en 2004 est en hausse de 9 % par rapport à 2003.

b) Prix d'achat

Les variations des prix d'achat des énergies :

- + 2,1 % pour le charbon
- - 11,6 % pour le fuel lourd
- + 5,4 % pour la vapeur de l'UIOM
- + 37,7 % pour le gaz naturel sous chaudière en été
- - 6,2 % pour la récupération thermique de la turbine

ont conduit à une stabilité globale du prix de vente aux usagers.

Le poste entretien, prestations et garantie totale est en hausse de 3,5 % (2 174 798 € HT en 2004 contre 2 102 004 en 2003), les indices de révision figurant dans les formules variant de façon plus importante que l'indice général des prix INSEE.

Le coût moyen du MWh (R1 + R2) est en baisse de 1,5 %.

III) Rendement

Malgré l'augmentation du ratio de récupération de chaleur fournie par l'UIOM, l'allongement de la saison de chauffe se traduit par une dégradation de 1,1 point du rendement global de la chaufferie (86,8 % contre 87,9 % en 2003).

Le rendement de cogénération reste très bon à 79,3 %, largement supérieur au minimum contractuel de 65 %.

B - Analyse des comptes de l'activité déléguée

1 - Comptes globaux du délégataire (y compris activité déléguée)

La forme du contrat, un affermage classique, fait que l'ensemble des charges relève du cocontractant. La Ville ne verse aucune subvention à l'exploitation.

Le compte de bilan de la société dégage un fonds de roulement de 2 470 K€ (constitué essentiellement par des provisions pour risques : 2 525 K€). Il est en diminution sur 2003 (2 779 K€). La trésorerie s'élève à 2 132 K€, montant stable par rapport à 2003 (2 091 K€).

Le compte d'exploitation donne un résultat net de 47 K€ pour un résultat d'exploitation de 929 K€, ce dernier en diminution de 21 % sur 2003.

On constate une augmentation du chiffre d'affaires (+ 2,8 %) et des charges de fonctionnement (+ 5,7 %).

2 - Compte d'exploitation de la Chaufferie de Planoise

Compte tenu des éléments marquants détaillés dans le rapport d'activité ci-dessus, le compte d'exploitation du réseau de chaleur de Planoise s'établit ainsi :

A) Charges

Le coût total des achats d'énergie passe de 3 265 604 € HT à 3 525 825 € HT, soit une augmentation de 8 %, due à l'augmentation des besoins.

En 2004, le poste énergie représente 68,3 % des charges totales.

Les charges de personnel progressent de 6,9 % et s'élèvent à 766 472 € contre 717 061 € en 2003 (effet des 35 heures + charges salariales en hausse de 13 %).

Les autres charges (électricité, charges externes, impôts et charges financières) augmentent de 11,6 % passant de 776 735 € HT à 867 214 € HT.

On constate une augmentation importante de la taxe professionnelle suite au réajustement de 2002 et de la redevance à la Ville augmentée en 2004 d'arriérés antérieurs.

Globalement les charges passent de 4 759 400 € HT en 2003 à 5 159 511 € HT en 2004, soit une hausse de 8,4 %.

B) Produits

L'évolution du chiffre d'affaires, en fonction des évolutions de quantité et de prix se répartit comme suit :

- augmentation de 8,1 % du chiffre d'affaires chaleur, qui s'élève à 3 030 180 € HT. Cette augmentation est principalement due à l'évolution du nombre de DJU (+ 6,4 %),

- augmentation de 5,9 % du chiffre d'affaires eau chaude sanitaire, qui s'élève à 910 645 € HT (augmentation de la consommation).

Le chiffre d'affaires des prestations d'entretien se monte à 1 594 597 € HT en hausse de 3,2 %.

Le chiffre d'affaires global, soit 5 538 200 € HT est en hausse de 6,3 % par rapport à 2003 (5 209 311 € HT).

C) Résultat d'exploitation

Le résultat global d'exploitation s'élève à 378 689 € HT et représente 6,8 % du chiffre d'affaires. En 2003, ce résultat s'élevait à 449 911 € pour 8,6 % du chiffre d'affaires.

D) Compte de renouvellement

Pour ce compte de renouvellement (dépenses de gros entretien et renouvellement), le Fermier a perçu en recettes 577 423 € HT en 2004. Les dépenses réalisées et financées sur ce compte s'élèvent à 714 874 € HT. Le solde du compte arrêté au 31 décembre 2004 est créditeur de 2 418 348 € HT. Ce solde fait l'objet d'un engagement de dépenses, à réaliser pour le 31 août 2006, fin de l'affermage, inscrit à l'avenant n° 10 en cours de rédaction.

E) Redevance Ville

Le montant total de la redevance annuelle versée par le Fermier à la Ville, suivant les articles 44 et 45 de l'avenant n° 8, pour l'année civile 2004, s'élève à 197 783 € en augmentation de 36,2 % due à un rattrapage antérieur (10 717 €) et à l'évolution de la puissance du réseau (ZAC des hauts du Chazal et ZAC des Vallières).

3 - Rapports financiers avec la Ville

Hors redevance d'occupation du domaine public, la Ville reçoit de SECIP, au titre de la cogénération, une somme qui s'est élevée à 394 967 € en 2004, en baisse importante par rapport à 2003 en raison de l'ajustement du contrat de maintenance du constructeur de la turbine en 2002 (rattrapage 2002 et 2003 sur exercice 2004).

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur ce rapport qui a été présenté en Commission Consultative des Services Publics Locaux le 13 octobre 2005.

«Mme Annie MENETRIER : Je vais faire très rapide pour dire simplement que suite à notre intervention au Conseil Municipal du 31 mars dernier, les élus communistes s'abstiendront sur ce rapport. En effet, nous continuons de penser qu'il était possible d'aller vers une gestion en régie municipale du chauffage urbain de Planoise. Voilà tout simplement.

M. LE MAIRE : On a déjà largement répondu, on en rediscutera mais je pense qu'effectivement c'est cohérent avec ce que vous aviez dit.

Mme Martine BULTOT : Le rapport n'appelle pas de commentaires particuliers en ce qui concerne les Alternatifs mais nous aimerions savoir Monsieur l'Adjoint, si les hausses de prix d'achat des énergies pour 2005 ont déjà été simulées pour appréhender les conséquences de la crise énergétique en cours. Quelles répercussions devront en attendre les locataires par rapport à des charges jugées trop chères, beaucoup trop chères ? Quel choix avez-vous fait pour que les énergies les plus coûteuses soient relativisées au profit des autres, ce qui permettrait peut-être un certain lissage de ces charges ? Dans cet ordre d'idée, la mise en place de la chaudière bois contribuera-t-elle à freiner la hausse moyenne du coût total des achats d'énergie ou est-il à craindre que l'énergie bois suive le mouvement général de hausse et ne soit pas un investissement générateur d'économie, donc une solution alternative au fioul et au gaz ?

M. LE MAIRE : Tout d'abord et je vais passer la parole à Eric ALAUZET, je pense qu'on peut déplorer effectivement qu'actuellement on ne trouve pas un système au niveau national, pour baisser le prix des énergies et celle du gaz parce que, en quelques mois c'est presque 25 % d'augmentation et cela va toucher les familles de Planoise bien sûr, mais aussi l'ensemble des consommateurs de gaz sur la ville. On ne peut que se féliciter justement des choix énergétiques qui ont été faits et dont Eric va parler entre autres concernant la chaudière bois puisque justement notre souci, le souci de la Ville et depuis fort longtemps, c'est de diversifier ses sources d'énergie, du gaz, du pétrole bien sûr, mais aussi tout ce qui est brûlé dans nos fours et demain la chaudière bois, ce qui montre bien, à l'évidence, la pertinence du choix que nous avons fait, nous, dès notre arrivée, concernant la mise en place d'une chaudière bois qui, je le rappelle, est une des plus grandes de France. Alors maintenant je ne sais pas pour l'instant si on peut mesurer ça avec précision.

M. Eric ALAUZET : La mesure, on peut malheureusement la faire tous assez facilement en observant ce qui se passe sur le prix des énergies, les factures que chacun peut constater chez lui, donc c'est assez facile d'extrapoler ce qui peut se passer au niveau du réseau de chaleur, sachant que pour ce réseau, il y a quand même 50 % de l'énergie qui heureusement échappe aux énergies fossiles que sont le fioul, le charbon et en partie le gaz mais là il y a une cogénération, donc c'est un petit peu différent, je veux parler de la chaleur qui provient de l'usine d'incinération et celle qui, dans quelques semaines, proviendra de la chaufferie bois. Donc 50 % quand même de l'énergie va permettre d'amortir les hausses et je crois que de ce point de vue-là effectivement on ne peut que se satisfaire de la chaufferie bois et peut-être que cela va donner l'idée de faire encore d'autres chaufferies, là ou ailleurs. Mais ce que je voudrais dire surtout c'est qu'on ne peut pas faire mine de découvrir..., je ne parle pas de toi Martine, mais de la société en général, ce problème qui nous revient en pleine face. Après 30 ans où la société s'est comportée plutôt en cigale qu'en fourmi, eh bien c'était attendu un jour ou l'autre, on n'en est malheureusement qu'au début et on peut craindre que le jour où on va atteindre ce qu'on appelle le mur du pétrole ou le pic de Hubert, c'est-à-dire le moment où on aura moins de disponibilité en matière de pétrole qu'on aura de demande, ce sera encore une inflation bien plus importante que celle qu'on a connue aujourd'hui. Donc il y a urgence mais on aura l'occasion d'en reparler, je ne veux pas insister trop longtemps, à développer des politiques très très ambitieuses à tous les niveaux et à trouver des cohérences sur l'ensemble de nos politiques. Un petit point quand même sur le bois parce qu'il n'est pas complètement exclu, du fait que les énergies sont en concurrence, que le marché du bois se tende un petit peu parce que d'une part évidemment la situation fait qu'il y aura de plus en plus de chaufferies bois et du coup la demande là aussi en bois va s'accroître et le marché risque d'aller à la hausse mais pas autant que pour le pétrole. Et la deuxième chose c'est que même quand il n'y a pas tension, ça peut être une opportunité quand même pour les producteurs, les exploitants, de tirer là aussi un profit. Je rappelle également la démarche tout à fait originale, qui est la première d'ailleurs en France que nous menons à Besançon, qui est d'approvisionner notre chaufferie bois avec du bois spécifiquement local, ce qui évite les transports car c'est quand même mieux d'avoir du bois autour de Besançon plutôt que du bois qui vient... encore que la Lorraine et l'Alsace ne sont pas très loin mais ça pourrait venir des pays de l'Est et là c'est tout de suite 1 000 - 1 500 km à faire ; donc la chaufferie sera approvisionnée par du bois des communes ou du bois domanial de l'ONF, ce qui là nous met complètement à l'abri des marchés.

M. LE MAIRE : Je crois et d'ailleurs Eric l'a souligné, qu'ici nous n'avons pas joué les cigales puisqu'il y a déjà de longues années effectivement où nous avons par exemple mis en place la cogénération, ce qui à l'époque était quelque chose de tout à fait novateur. Nous avons aussi mis en place cette chaudière bois qui effectivement était l'une des plus grosses de France et là aussi nous sommes restés dans ce domaine de l'innovation. Je crois que tout cela, si l'on veut positiver, a un intérêt, c'est que ça montre à l'évidence que nous devons trouver des énergies renouvelables et gagner encore en matière d'économies d'énergie, entre autres par exemple en ce qui nous concerne sur l'ensemble de nos bâtiments, qu'ils soient des bâtiments municipaux ou des bâtiments dans les HLM, dans l'habitat public, donc faire en sorte que ces bâtiments-là soient mieux isolés, soient mieux construits parce qu'on sait très bien, et tu l'as dit Martine, que s'il y a des augmentations de charges, ça touche souvent des personnes à revenus modestes pour qui les charges pèsent de plus en plus lourd. Donc politique d'économies d'énergie, recherche d'énergies nouvelles, je crois qu'il faut qu'on continue dans cette voie ; nous avons encore certainement des progrès à faire d'ailleurs mais nous sommes cependant déjà bien lancés».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions), décide de se prononcer favorablement sur ce rapport.

Récépissé préfectoral du 7 novembre 2005.